



Durée de mon préavi de démission

Par decure

Je vien de trouver un nouveau travail et de donner mon préavi a mon actuel employeur. Mon nouvel employeur ma fait signer mon contrat suis-je obliger d'effectuer mon préavi d'un mois? On m'a dit que dans ce cas présent il passait à quize jours est-ce vrai?

Par zllamia

Bonjour,
vous etez obligé de respecter votre préavis d'un mois si votre employeur vous le demande car il a pour but de permettre à votre employeur d'avoir le temps d'embaucher quelqu'un d'autre à votre place.

Cordialement.